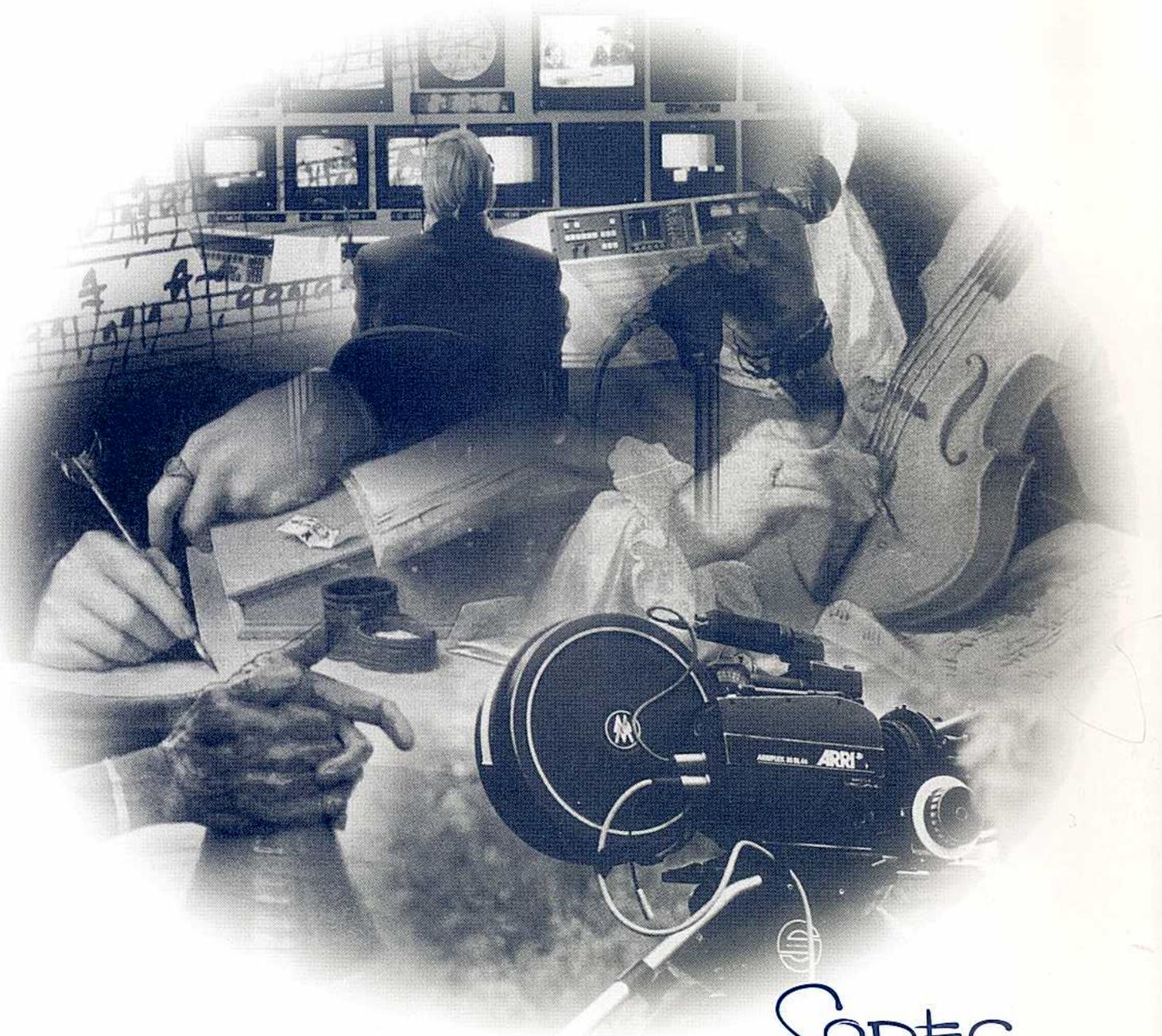


R A P P O R T

d'activités

1995 1996



SODEC

SOCIÉTÉ DE
DÉVELOPPEMENT
DES ENTREPRISES
CULTURELLES

Lettre à la Ministre	1
La SODEC, partenaire des industries culturelles	2
La SODEC, lieu de concertation	3
• Le conseil d'administration	4
• Les commissions et le Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle	4
Le message et le rapport du Président	6
Les statistiques relatives aux activités de gestion	
• Financement des entreprises et gestion du crédit d'impôt en cinéma et production télévisuelle	13
• Programmes d'aide	
- Cinéma et production télévisuelle	15
- Entreprises culturelles (disque et spectacle de variétés, livre et édition spécialisée, métiers d'art, multimédia)	18
- Exportation et rayonnement culturel	23
- Liste des consultants et des membres des jurys et des comités d'évaluation	25
• Patrimoine immobilier	26
Les états financiers	27
Liste des tableaux	44

Sont également disponibles sur demande les annexes du Rapport d'activités:

- Annexe 1 : Liste des entreprises et des professionnels qui ont reçu du soutien financier de la SODEC en vertu des programmes d'aide au cinéma et à la production télévisuelle au cours de l'exercice financier 1995-1996.
- Annexe 2 : Liste des entreprises qui ont reçu du soutien financier de la SODEC en vertu des programmes d'aide aux entreprises culturelles au cours de l'exercice financier 1995-1996 dans les domaines du disque de chanson et de musique spécialisée et du spectacle de variétés, du livre et de l'édition spécialisée, des métiers d'art et du multimédia.
- Annexe 3 : Liste des entreprises et des professionnels qui ont reçu du soutien financier de la SODEC en vertu des programmes d'aide à l'exportation et au rayonnement culturel au cours de l'exercice financier 1995-1996.

Montréal, le 28 octobre 1996

Madame Louise Beaudoin
Ministre de la Culture et des Communications
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est
Bloc A, 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de la Société de développement des entreprises culturelles ainsi que les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1996.

Ce document a été produit conformément aux dispositions de la loi de notre Société.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le président,



Pierre Lampron

La SODEC est une société d'État du gouvernement du Québec relevant du ministre de la Culture et des Communications, qui a pour mandat de promouvoir et de soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles, y compris les médias. Elle a aussi pour fonction de contribuer à accroître la qualité des produits et des services et la compétitivité de ceux-ci sur tous les marchés. En sa qualité de guichet unique des entreprises culturelles, la Société possède divers outils d'intervention pour appuyer ces dernières. La SODEC les utilise en complémentarité, en se centrant autant que possible sur le plan d'affaires, dans le but de soutenir la production, la diffusion et l'exportation des produits culturels québécois et, ainsi, elle contribue à la consolidation des entreprises et à la structuration des marchés.

La variété des outils dont elle dispose permet à la SODEC d'adapter ses interventions aux différentes situations des entreprises.

Dans le cadre des activités de financement d'entreprises, la SODEC offre des garanties, des prêts, du crédit rotatif ou du capital-actions aux conditions qu'elle détermine.

De plus, les entreprises des domaines du cinéma et de la production télévisuelle, du disque et du spectacle de variétés, du livre et de l'édition spécialisée, des métiers d'art et du multimédia peuvent aussi avoir accès à un soutien financier de la Société sous forme de subvention, d'aide remboursable ou d'investissement.

Les entreprises culturelles sont présentes au sein de la SODEC. Son Conseil d'administration est composé, en parts égales, de personnes issues de ses domaines d'intervention. Quatre commissions et un conseil consultatifs représentent la diversité des entreprises pouvant recourir aux mesures d'aide de la Société. Ce sont ces groupes qui déterminent les orientations, le plan d'activités et les programmes de la Société en tenant compte des besoins des industries culturelles.

Le Conseil d'administration est composé de onze membres, dont le président, nommés par le gouvernement, sur proposition du ministre de la Culture et des Communications, après consultation des organismes représentatifs des milieux concernés par ses activités. Le président est de plus responsable de la gestion et de la direction de la Société.

Les commissions du livre et de l'édition spécialisée, du disque et du spectacle de variétés, des métiers d'art, du financement ainsi que le Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle (CNCT) ont été institués pour conseiller la Société sur les interventions à privilégier dans leur domaine respectif.

Avec la création de ces groupes, la SODEC poursuit les objectifs suivants :

- S'appuyer, dans la préparation des politiques, des plans d'activités et des programmes, sur une expertise permanente des milieux dans lesquels elle intervient.
- Constituer des lieux de réflexion sur les enjeux du développement des industries culturelles qui la conseilleront dans l'élaboration de ses orientations en tenant compte des besoins des industries culturelles.

Dans le cas du CNCT, qui a aussi pour fonction de conseiller le ministre de la Culture et des Communications, la SODEC poursuit un objectif supplémentaire qui est de :

- Fournir, à la demande du ministre de la Culture et des Communications, des avis sur l'application de la Loi sur le cinéma.

Les membres sont nommés par la Société après consultation d'organismes des milieux concernés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT

- Pierre Lampron

MEMBRES

- Michel Bélanger, producteur
DISQUES AUDIOGRAMME INC.
- Michel Sabourin, producteur
MUSI-ART

DOMAINE DU DISQUE
OU DU SPECTACLE DE VARIÉTÉS

- Gaétan Morency, vice-président
Planification et développement
PRODUCTIONS DU CIRQUE DU SOLEIL INC.
- André Leclerc, président
LECLERC ET LACOURCIÈRE INC.

DOMAINE CULTUREL AUTRE
OU FINANCEMENT D'ENTREPRISES

- Antoine Del Busso, éditeur
CORPORATION DES ÉDITIONS FIDES
- Guy Beaulieu, vice-président
À L'ENSEIGNE DU LIVRE INC.

DOMAINE DU LIVRE
OU DE L'ÉDITION SPÉCIALISÉE

- Louise Lemieux-Bérubé,
directrice-générale
CENTRE DES MÉTIERS
EN CONSTRUCTION TEXTILE
- Claudette Garnier,
présidente-directrice générale
LES CUIRS FINS DE LA MER INC.

DOMAINE DES MÉTIERS D'ART

- Lorraine Richard, productrice
CITÉ-AMÉRIQUE CINÉMA TÉLÉVISION INC.
- Robert Favreau, réalisateur

DOMAINE DU CINÉMA ET
DE LA PRODUCTION TÉLÉVISUELLE

LES COMMISSIONS ET LE CONSEIL NATIONAL DU CINÉMA ET DE LA PRODUCTION TÉLÉVISUELLE

La Commission du disque et du spectacle de variétés

PRÉSIDENT

- Michel Bélanger, producteur
DISQUES AUDIOGRAMME INC.

PRODUCTION, DISQUES

MEMBRES

- André Di Cesare, producteur
LES DISQUES STAR INC.
- Mario Labbé, producteur
ENREGISTREMENT ANALEKTA INC.

PRODUCTION, DISQUES

- Guy Cloutier, producteur
GUY CLOUTIER COMMUNICATIONS
- André Ménard, producteur
L'ÉQUIPE SPECTRA INC.
- Michel Sabourin, producteur
MUSI-ART ET LES PRODUCTIONS
FOGEL SABOURIN

PRODUCTION, SPECTACLES

- Luc Wiseman, producteur
LES PRODUCTIONS AVANTI CINÉ VIDÉO INC.

PRODUCTION, VIDÉO

- Rosaire Archambault, distributeur
ARCHAMBAULT MUSIQUE
DISTRIBUTION SÉLECT
DISTRIBUTION MUSICOR / GAM

DISTRIBUTION

- Jacques Primeau, gérant d'artiste
LES PRODUCTIONS JACQUES K. PRIMEAU

GÉRANCE D'ARTISTES

- Pierre Rodrigue
TOP MANAGER
GÉNÉRALISTE DU DOMAINE

La Commission du financement

PRÉSIDENT

- Gaétan Morency, vice-président
Planification et développement
PRODUCTIONS DU CIRQUE DU SOLEIL INC.

MEMBRES

- Robert Coallier, vice-président
secteur des communications
et adjoint au président
CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT
DU QUÉBEC
- Lévis Doucet, vice-président
BANQUE NATIONALE DU CANADA
- Clément Guimond,
coordonnateur général
CAISSE D'ÉCONOMIE DES TRAVAILLEUSES
ET DES TRAVAILLEURS (QUÉBEC)

INSTITUTIONS FINANCIÈRES

- Luc Châtelain,
vice-président Finances
L'ÉQUIPE SPECTRA INC.

DOMAINE DU DISQUE
ET DU SPECTACLE DE VARIÉTÉS

- Pierre Fauteux, C.A.
FAUTEUX, BRUNO, BUISSIÈRE, LEEWARDEN
EXPERTISE-CONSEIL, FINANCES

- Guy Frenette,
président-directeur général
ÉDITIONS BEAUCHEMIN LTÉE

DOMAINE DU LIVRE
ET DE L'ÉDITION SPÉCIALISÉE

- Daniel Proulx, vice-président,
finances et administration
LE GROUPE COSCIENT INC.

DOMAINE DE LA TÉLÉVISION

La Commission du livre et de l'édition spécialisée

PRÉSIDENT

- Antoine Del Busso, éditeur
CORPORATION DES ÉDITIONS FIDES

ÉDITION

MEMBRES

- Bertrand Gauthier, éditeur
LES ÉDITIONS DE LA COURTE ÉCHELLE
- Guy Frenette, éditeur
LES ÉDITIONS BEAUCHEMIN
- André Rousseau, éditeur
LES ÉDITIONS QUEBECOR

ÉDITION

- Marie Labrecque, libraire
LIBRAIRIE GARNEAU
REPRÉSENTATION DES LIBRAIRIES,
MONTRÉAL

- Pierre Martin, libraire
LIBRAIRIE MARTIN, JOLIETTE
REPRÉSENTATION DES LIBRAIRIES,
AUTRES RÉGIONS

- Francine Paquette
DIFFUSION PROLOGUE
DISTRIBUTION

- Denis Vaugeois
LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL
ET LES ÉDITIONS SEPTENTRION
GÉNÉRALISTE DU DOMAINE

La Commission des métiers d'art

PRÉSIDENTE

- Louise Lemieux-Bérubé,
directrice-générale
CENTRE DES MÉTIERS EN CONSTRUCTION
TEXTILE
GÉNÉRALISTE DU DOMAINE

MEMBRES

- Jean-Pierre Gauvreau, joaillier
PRODUCTION, PETITE SÉRIE
- Louise Bousquet, céramiste
PRODUCTION, MOYENNE SÉRIE
- Jean-Luc Boudreau,
facteur d'instrument
PRODUCTION-EXPORTATION
- Jean Michel,
ferronnier d'art et sculpteur
PRODUCTION DE SERVICES
- Luc Taillon, verrier
PRODUCTION, RELÈVE
- Yvan Gauthier, gestionnaire
SALON DES MÉTIERS D'ART
ET PLEIN ART QUÉBEC
REPRÉSENTATION DES ÉVÉNEMENTS
DE COMMERCIALISATION
- Ghislain Duchesneau, distributeur
AGENCE GHISLAIN DUCHESNEAU
DISTRIBUTION

Le Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle

Le CNCT est organisé autour des trois modules qui s'additionnent selon les questions qui lui sont soumises

MODULE DES ENTREPRISES ET PERSONNES REQUÉRANTES

PRÉSIDENTE

- Lorraine Richard, productrice
CITÉ-AMÉRIQUE CINÉMA TÉLÉVISION INC.
PRODUCTION, CINÉMA

MEMBRES

- François Girard, réalisateur
CRÉATION
- Claude Veillet, producteur
TÉLÉFICTION INC.
PRODUCTION, TÉLÉVISION
- Christian Larouche, distributeur
CFP / DISTRIBUTION
DISTRIBUTION
- Jacques Patry, exploitant de salles
CINÉMA VENDÔME, HULL
EXPLOITATION, SALLES ET CINÉ-PARCS

MODULE DES PARTENAIRES CRÉATIFS ET STRATÉGIQUES

- Diane Cailhier, scénariste
CRÉATION
- Sylvain L'Espérance, réalisateur
PRODUCTION INDÉPENDANTE
- Pierre Mercier, directeur général
SONOLAB
REPRÉSENTATION DES MAISONS
DE SERVICES
- François St-Laurent, vice-président
RÉSEAU TVA
- Charles Ohayon, directeur
de la programmation française
SOCIÉTÉ RADIO-CANADA
REPRÉSENTATION DE LA TÉLÉVISION
GÉNÉRALISTE

Le Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle (suite)

- Pierre Roy,
président-directeur général
PREMIER CHOIX : TVEC INC.
REPRÉSENTATION DE LA TÉLÉVISION
SPÉCIALISÉE

- Louis Laverdière,
directeur opérations pour le Québec
TÉLÉFILM CANADA
TÉLÉFILM CANADA

MODULE EN APPLICATION DE LA LOI SUR LE CINÉMA

- Élisabeth Chouvalidzé, comédienne
REPRÉSENTATION DES
ARTISTES-INTERPRÈTES
- Brian Baker, chef-électricien
REPRÉSENTATION DES TECHNICIENS
- Claire Talon, administratrice
CLUB VIDÉO SAINT-FRANÇOIS
REPRÉSENTATION DES COMMERCES
AU DÉTAIL, VIDÉO
- Hélène Lauzon,
directrice du doublage
SONOLAB
REPRÉSENTATION DES ENTREPRISES
DE DOUBLAGE
- Robert Daudelin, conservateur
CINÉMATHÈQUE QUÉBÉCOISE
PATRIMOINE CINÉMATOGRAPHIQUE
ET TÉLÉVISUEL

PREMIÈRE ANNÉE DE LA SODEC, MISSION ACCOMPLIE

Le premier exercice financier de la SODEC restera marquant à plusieurs égards dans l'histoire de la Société. Année de sa mise sur pied certes, mais aussi année charnière dans le développement de nouvelles façons de soutenir les entreprises culturelles.

La Société a bel et bien pris son envol et a atteint les objectifs que lui avait fixés la ministre de la Culture et des Communications. Elle a établi des relations de concertation et de collaboration avec les industries, élaboré sa structure interne, pris position sur des questions déterminantes au regard du développement des entreprises culturelles et revu ses façons d'intervenir dans tous les domaines sous sa responsabilité.

La mise sur pied de la SODEC se situe également dans un contexte économique difficile où tous les intervenants du secteur culturel ont été appelés à faire preuve d'imagination et de créativité pour opérer des changements sous plusieurs rapports. Que ce soit dans le type de soutien que peut offrir l'État ou dans les efforts que doivent fournir les entreprises pour diversifier leurs

activités et percer les marchés étrangers, le contexte structurel et économique dans lequel se développent les entreprises culturelles québécoises impose à tous les acteurs liés à ces industries d'œuvrer collectivement pour atteindre à la fois des objectifs culturels et des objectifs de rentabilité.

Cette réalité a guidé l'organisation de nos travaux en fonction de priorités déterminantes pour les entreprises avec lesquelles nous faisons affaire. À cet égard, la plus grande priorité a été accordée à la mission culturelle de la Société.

Les résultats de cette première année confirment que l'efficacité de l'action de la SODEC est intimement associée à l'acceptation par le milieu professionnel de participer à l'élaboration de ses politiques et à la détermination de critères de performance de haut niveau. La marque de commerce de la SODEC est dorénavant étroitement liée à ce souci de qualité et à la recherche des moyens les plus appropriés pour encourager la production d'œuvres de grande valeur.

LA MISE SUR PIED D'UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES GROUPES CONSULTATIFS

Tel que défini dans notre loi constitutive, les entreprises sont présentes au sein de la SODEC. Le Conseil d'administration est composé, en parts égales, de professionnels issus de ses domaines d'intervention. Quatre commissions et un conseil consultatifs, composés de représentants de ces domaines, font aussi partie de la structure de la Société.

Les commissions du livre et de l'édition spécialisée, du disque et du spectacle de variétés et des métiers d'art ainsi que le Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle (CNCT) ont été formés en juin 1995.

Compte tenu des bons résultats obtenus par ces groupes, la SODEC a procédé, au cours de l'année, à la création de la Commission sur le financement afin de compléter sa structure de consultation et de couvrir l'ensemble de ses champs d'intervention. Par ailleurs, la Société a constitué un comité ad hoc sur le multimédia, dans le but de préciser la portée de ses actions dans ce domaine. Les présidents des groupes consultatifs et les directeurs généraux siègent au sein de ce comité.

LES PRINCIPES DE BASE

Le Conseil d'administration, les groupes consultatifs et l'organisation interne de la Société constituent les

maillons indispensables à l'efficacité de notre organisation. Une fois ces éléments mis en place, il fallait ensuite entamer le processus devant mener à l'élaboration des priorités d'action de la Société pour l'année 1996-1997.

Ces priorités, déterminées au terme d'un processus qui répond aux orientations et objectifs fixés par la ministre de la Culture et des Communications, sont le résultat d'un travail conjoint des représentants des milieux et des directions générales de la Société. Elles définissent les actions à mener et les lignes directrices auxquelles se référeront les gestionnaires de la SODEC lors de l'étude des demandes qu'ils recevront des entreprises.

Chacune des directions générales de la Société a énoncé un certain nombre de priorités qui guident sa gestion. Bien que la nature des priorités varie d'un domaine à l'autre, chaque direction applique, dans ses actions, les principes généraux qui ont prévalu lors de la préparation des programmes. La Société s'est en effet fixé six grands principes qui régissent l'ensemble de ses interventions auprès des entreprises culturelles.

Ces principes sont les suivants :

- Des produits et services de qualité, en constituant un environnement propice à la création qui tient à la possibilité donnée au milieu professionnel de compter sur des entreprises stables.
- Des actions structurantes, par la combinaison des formes d'aide qu'elle met à la disposition des entreprises.
- Des interventions ciblées, en établissant chaque volet d'un programme en fonction d'une priorité et en favorisant la complémentarité de ses actions avec celles du Conseil des arts et des lettres du Québec.
- Une gestion simplifiée, en mettant en place un dossier de référence par entreprise et en ramenant à l'essentiel les informations demandées.

- Une évaluation des retombées par la constitution de banques de données fiables et le développement d'indicateurs statistiques et financiers afin de soutenir la gestion aussi bien que la diffusion d'information publique.
- Une nouvelle solidarité en faveur du financement de la culture en explorant des formules nouvelles comme le Fonds d'investissement de la culture et des communications.

PRIORITÉS DES GROUPES CONSULTATIFS : RÉVISER LES OUTILS D'INTERVENTION

Les travaux des groupes consultatifs ont permis de déterminer les priorités d'action de la Société en tenant compte des principes généraux et de réviser la majorité des programmes d'aide sélective accordée dans les domaines du cinéma et de la production télévisuelle, du livre et de l'édition spécialisée ainsi que du disque et du spectacle de variétés.

La Commission des métiers d'art, pour sa part, a conseillé la Société dans l'élaboration d'un nouveau programme de soutien aux artisans et aux entreprises de métiers d'art et sur l'assouplissement des conditions d'admissibilité des entreprises pour avoir accès au financement d'entreprises. À la lumière de ces recommandations, la Direction générale du financement a annoncé une nouvelle formule de financement adaptée à la réalité du domaine des métiers d'art. Le financement offert prend la forme d'une garantie de prêt d'un montant minimum de 5 000 \$ et est consenti à un artisan professionnel ou à une entreprise.

Dans le domaine du cinéma et de la production télévisuelle, le CNCT a procédé à une importante révision des programmes. Le nombre de programmes et de volets a été considérablement réduit et, afin de mieux cibler les interventions de la Société, il a été convenu avec le CNCT de soutenir les étapes les plus critiques et les plus fragiles du processus créatif. Par ailleurs, les

programmes s'adresseront dorénavant aussi bien au secteur privé qu'au secteur indépendant. Aussi, dans chacun des programmes, des volets spécifiques seront conçus pour le secteur indépendant de la production et une part de l'enveloppe disponible sera réservée à ce secteur : soit 20 % des sommes destinées au programme d'aide à la scénarisation, 500 000 \$ pour la production de longs métrages fiction, 250 000 \$ pour la production de courts et moyens métrages, et 20 % de l'enveloppe du programme d'Aide à la promotion et à la diffusion.

Dans le domaine du disque et du spectacle de variétés, la Commission consultative a amorcé la révision du programme et compte poursuivre cette démarche au cours de la prochaine année.

La révision des programmes dans le domaine du livre et de l'édition spécialisée a consisté essentiellement en une réorganisation des volets afin d'accroître le soutien destiné à l'édition.

Sur le plan du financement des entreprises, la politique financière de la Société a été présentée, en fin d'année financière, à la Commission concernée par ces activités en vue d'amorcer une révision visant à intégrer plus de souplesse dans nos interventions.

PLAN D'ORGANISATION

La SODEC, faut-il le rappeler, a été formée à partir de la fusion de la SOGIC et de l'Institut québécois du cinéma et par le transfert d'un certain nombre de mandats

auparavant assumés par le ministère de la Culture et des Communications. Cette centralisation des activités liées aux entreprises culturelles a été réalisée en vue de créer un guichet unique regroupant toutes les interventions de l'État liées à la consolidation et au développement des entreprises culturelles.

Notre organisation interne s'est structurée dans cet esprit. Elle a été conçue pour offrir aux entreprises un accès rapide et efficace à toutes les formes de soutien auxquelles elles peuvent faire appel. Cette structure repose sur cinq directions générales qui entretiennent, selon leur mandat, des relations privilégiées avec les milieux concernés. Les directions générales participent à l'élaboration des politiques et des programmes en étroite collaboration avec les groupes consultatifs selon leur champ de responsabilités respectif. Il s'agit des directions générales du cinéma et de la production télévisuelle; des programmes de soutien aux entreprises culturelles; du financement des entreprises; de la planification, de la recherche et des affaires internationales; et, enfin, du Secrétariat et de la Direction générale de l'administration.

Par ailleurs, en raison des nouveaux mandats de la Société, nous avons procédé à une réorganisation qui a eu pour effet d'éliminer certains postes et d'en créer de nouveaux pour couvrir l'ensemble des secteurs sous notre responsabilité. Au terme de cet exercice, et sans avoir augmenté les effectifs, l'équipe de la SODEC est en mesure d'offrir de meilleurs services à la clientèle et d'accomplir de nouvelles tâches.

DIVERSIFIER LES SOURCES DE FINANCEMENT

La SODEC a pris son envol sur une base solide bien que son élan soit encore ralenti par des ressources financières limitées. Cela dit, nous comptons devenir, par notre attitude envers les professionnels et nos politiques de gestion, un véritable carrefour où se définira une large proportion des enjeux de la production et de la diffusion de notre culture, ici comme à l'étranger. En outre, notre rôle est aussi de rassembler tant les milieux culturels que les milieux financiers autour d'une action en faveur du financement de la culture. Il s'agit là d'une priorité incontournable à laquelle nous accordons toute l'importance nécessaire. La consolidation et le développement de nos industries culturelles dépendent en grande partie de cette solidarité entre tous les partenaires concernés.

La compréhension du contexte structurel et économique dans lequel œuvrent les entreprises culturelles, et des défis qu'elles doivent relever au cours des prochaines années, conduit à cerner une problématique inquiétante à laquelle il importe de trouver des solutions rapidement. Ce problème, on l'aura compris, est celui du manque évident de capitaux qui, au fil des ans, s'accroît au rythme des transformations du marché et de la diminution du soutien accordé par les organisations publiques, notamment par le gouvernement fédéral.

La crise des finances publiques laisse présager également que le gouvernement du Québec devra, lui aussi, revoir ses façons de faire dans le secteur. Aussi, le financement des entreprises culturelles est au centre des priorités de la SODEC. Au cours de l'année, nous avons exploré différents moyens de faire accéder les entreprises à une plus grande indépendance financière à l'égard du soutien de l'État et de faciliter leur accessibilité à du financement sous de multiples formes.

LE FONDS D'INVESTISSEMENT DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

C'est dans cette optique que nous avons travaillé, conjointement avec des associations de créateurs et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FSTQ), à mettre sur pied une société de capital de risque. Le Fonds d'investissement de la culture et des communications, qui verra le jour au cours de la prochaine année, offrira aux entreprises une source de financement supplémentaire. Les activités de ce Fonds seront complémentaires aux différents types de financement offerts par la SODEC.

LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA PRODUCTION DE TITRES MULTIMÉDIAS

Afin de faciliter le positionnement des entreprises culturelles dans le créneau de la production multimédia, nous avons contribué à la définition des paramètres de la mesure fiscale relative au crédit d'impôt pour la production de titres multimédias.

UN NOUVEAU MODÈLE DE FINANCEMENT

Par ailleurs, nous avons amorcé un vaste chantier de recherche en vue d'analyser et d'élaborer des hypothèses visant à constituer un fonds de soutien aux entreprises culturelles à même des redevances perçues dans la chaîne de commercialisation des produits en circulation sur notre territoire. Les hypothèses retenues seront présentées à la ministre de la Culture et des Communications au cours de la prochaine année.

AFFAIRES INTERNATIONALES

Les interventions de la Société, sur le plan international, ont été réalisées en fonction de trois axes principaux, à savoir le soutien à l'exportation, la contribution au rayonnement culturel et les échanges institutionnels.

LES PROGRAMMES

Dans le but de soutenir adéquatement les entreprises dans leurs stratégies d'exportation, la SODEC a procédé, en 1995-1996, à une révision complète de ses programmes qui sont entrés en vigueur le 1er avril 1996. Entre-temps, des aides financières ont été accordées selon les termes des programmes existants. Par ailleurs, la SODEC a effectué la gestion du volet culturel du programme APEX avec le ministère des Relations internationales (MRI).

ACCENTUER LA PARTICIPATION DES ENTREPRISES AUX MARCHÉS INTERNATIONAUX

Un des facteurs déterminants dans l'exportation de nos produits culturels réside dans la participation des entreprises aux marchés internationaux. Sur ce plan, la Société a opté pour un partenariat avec le milieu en confiant à des opérateurs reconnus le mandat d'organiser la présence collective des entreprises dans les quelque 17 foires et marchés qu'elles fréquentent dans

le monde. Ainsi, nous avons signé des ententes avec Québec Édition (domaine du livre), Horizon Québec (domaine du cinéma et de la production télévisuelle) et l'ADISQ (domaine du disque et du spectacle de variétés) qui sont devenus les maîtres d'œuvre de ces opérations.

LE RAYONNEMENT CULTUREL ET LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Par ailleurs, dans le but de contribuer au rayonnement culturel québécois, la Société a soutenu la présentation d'œuvres dans des manifestations prestigieuses, en particulier lors du Festival international du nouveau cinéma latino-américain de La Havane.

Les relations de la SODEC avec les institutions homologues dans plusieurs pays nous auront permis, notamment au sein de la francophonie, de créer de meilleures conditions pour la production et la diffusion des produits et d'engager des échanges.

Dans ce contexte, nous avons été présents aux marchés, festivals, rencontres professionnelles ou colloques qui nous ont donné l'occasion de promouvoir les intérêts du Québec. Finalement, la SODEC a signé avec le Centre national du cinéma du Venezuela une entente qui aura conduit au tournage d'un film en coproduction.

PRÉSENCE INSTITUTIONNELLE DE LA SOCIÉTÉ

La Société a pris position sur un certain nombre de dossiers qui concernent directement l'évolution des industries culturelles. C'est ainsi que nous avons participé à diverses consultations gouvernementales telle la Commission parlementaire sur Télé-Québec. D'autre part, la SODEC était également présente aux principaux événements professionnels des différents

domaines qui nous intéressent. Cette présence a pris la forme de participation à des tables rondes, de présentation de conférences lors d'événements telles les rencontres professionnelles de l'industrie québécoise du disque et de la radio ou les assemblées annuelles des professionnels du livre, du cinéma ou de la production télévisuelle.

CONCLUSION

Au cours de cette première année d'exercice, nous sommes parvenus à relever les défis liés à l'implantation de toute nouvelle organisation, à installer une structure dont les bases reposent sur la concertation avec les industries et à offrir aux entreprises un service rapide et efficace, tout en prenant le temps de nous pencher sur les enjeux actuels de tous les domaines des entreprises culturelles.

Ce constat est encourageant et démontre la valeur et le bien-fondé des principes à l'origine de la création de la Loi sur la SODEC. Ce bilan positif doit être un

élément motivateur pour relever les défis des prochaines années qui sont déterminants dans la consolidation et le développement des entreprises culturelles québécoises. C'est en nous appuyant sur les forces acquises au cours de cette première année que nous parviendrons à trouver de nouvelles façons de soutenir les entreprises dans leur volonté de développer des produits et des services de qualité qui reflètent notre identité culturelle.

L'examen de l'ensemble des interventions de la SODEC (tableau 1) pour l'exercice financier 1995-1996 témoigne du rôle qu'assume la Société à titre de guichet unique des entreprises culturelles et permet d'apprécier la nature et la complémentarité des divers outils dont elle dispose.

Sur le plan du financement des entreprises, y compris le financement intérimaire relatif à la mesure fiscale de crédit d'impôt en vigueur, la Société a consenti 43,7 millions sous forme de garantie, de prêt, de crédit rotatif et de capital-actions à des entreprises œuvrant dans 9 domaines culturels différents. À titre de responsable de la gestion du crédit d'impôt à la production

cinématographique et télévisuelle, la Société a par ailleurs émis des décisions préalables pour un montant pressenti de crédit d'impôt qui a atteint la somme record de 63,5 millions \$ en 1995-1996.

Enfin, et en vertu de ses divers programmes d'aide, la Société a versé sous forme de subvention, d'aide remboursable et d'investissement une somme totale de 21,6 millions \$ aux entreprises des domaines du cinéma et de la télévision, du disque et du spectacle de variétés, du livre et de l'édition spécialisée et des métiers d'art.

Pour chacun de ces domaines, selon la nature des interventions, on retrouvera ci-après les faits saillants.

TABEAU 1

RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES INTERVENTIONS FINANCIÈRES SELON LA NATURE DES ACTIVITÉS ET SELON LES DOMAINES, 1995-1996

Domaine	PROGRAMMES D'AIDE		FINANCEMENT DES ENTREPRISES	MESURE FISCALE	
	Programmes généraux	Programmes destinés à l'exportation et au rayonnement culturel		Décisions préalables : montant pressenti du crédit d'impôt	Financement intérimaire
Arts d'interprétation	0 \$	0 \$	3 643 000 \$		
Cinéma et production télévisuelle	13 592 003 \$	977 687 \$	6 234 500 \$	63 466 351 \$	26 513 952 \$
Disque et spectacle de variétés	2 212 876 \$	246 599 \$	2 210 000 \$		
Livre et édition spécialisée	3 199 375 \$	434 874 \$	2 850 750 \$		
Logiciel	0 \$	0 \$	1 590 000 \$		
Médias écrits	0 \$	0 \$	110 000 \$		
Métiers d'art / arts visuels	826 200 \$	15 000 \$	0 \$		
Multimédia	25 000 \$	104 666 \$	400 000 \$		
Muséologie	0 \$	0 \$	50 000 \$		
Patrimoine immobilier	0 \$	0 \$	0 \$		
Radio	0 \$	0 \$	0 \$		
Télédiffusion	0 \$	0 \$	0 \$		
Télédistribution	0 \$	0 \$	200 000 \$		
Total	19 855 454 \$	1 778 826 \$	17 288 250 \$	63 466 351 \$	26 513 952 \$

FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET GESTION DU CRÉDIT D'IMPÔT

EN CINÉMA ET EN PRODUCTION TÉLÉVISUELLE

FAITS SAILLANTS

Les activités de financement des entreprises ont permis d'autoriser 77 interventions d'un total de 17 288 250 \$. Au cours de l'exercice 1995-1996, les quatre domaines les plus actifs ont été le domaine du cinéma et de la télévision, les arts d'interprétation, le domaine du livre et le domaine du disque et du spectacle de variétés. Ainsi, des autorisations ont été consenties dans 9 des 13 domaines énumérés au tableau 2. Rappelons que les interventions de financement sont accessibles aux entreprises de l'ensemble de la chaîne industrielle, soit les entreprises de production, de distribution, les lieux de diffusion ainsi que les services techniques reliés aux activités de production.

La diversité des outils d'intervention permet aux entreprises d'obtenir un financement adapté à leurs besoins. Ainsi, au cours du dernier exercice, le montant total des autorisations était réparti comme suit: 53 % en crédit rotatif, 25 % en garantie de prêt sous forme par-

ticipante, 15 % en garantie de prêt et 6 % sous forme de prêts directs (tableau 3, page 14).

La répartition des autorisations selon les catégories de la politique financière (tableau 4, page 14) permet de constater que plus de 70 % du montant total des autorisations a été consenti en vertu de deux des cinq catégories disponibles. En effet, 39 autorisations ont été accordées à des fins d'acquisition d'actifs ou pour répondre aux besoins de trésorerie des entreprises pour un montant total de 7 079 500\$, soit 41 %. Par ailleurs, les activités d'escomptes spécifiques (de subventions, de contrats, de billetterie, etc.) se sont élevées à 5 368 750 \$, soit 31 % du montant total des autorisations.

Les activités de financement des entreprises comprennent également la gestion du crédit d'impôt remboursable à la production cinématographique et télévisuelle québécoise et la gestion du programme de financement intérimaire qui lui est complémentaire.

TABLEAU 2

FINANCEMENT DES ENTREPRISES
RÉPARTITION DES AUTORISATIONS SELON LES DOMAINES, 1995-1996

Domaine	Nombre d'autorisations	\$	%
Arts d'interprétation	18	3 643 000	21,1
Cinéma et télévision	20	6 234 500	36,1
Disque / spectacle de variétés	11	2 210 000	12,9
Livre	16	2 850 750	16,6
Logiciel	7	1 590 000	9,2
Médias écrits	2	110 000	0,6
Métiers d'art / arts visuels			
Multimédia	1	400 000	2,3
Muséologie	1	50 000	
Patrimoine immobilier			
Radio			
Télédiffusion			
Télédistribution	1	200 000	1,2
Total	77	17 288 250	100,0

Dans le cadre de ces activités, la Société a émis, au cours de l'exercice financier, 195 décisions préalables, pour un montant pressenti de crédits d'impôt de 63,5 millions \$ (tableau 5), ce qui a contribué au financement de devis de production d'un total de 355,8 millions \$. Quant au programme de financement intérimaire accessible aux entreprises qui se prévalent du crédit d'impôt, la Société a autorisé 125 financements pour un montant total de 26 513 952 \$.

En 1995-1996, le montant total pressenti de crédit d'impôt constitue un volume record depuis la mise en vigueur de cette mesure fiscale. Ainsi, depuis 1990, la Société a émis des décisions préalables pour un montant pressenti de crédits d'impôt de 185 676 808 \$ pour le financement de devis de productions qui s'élèvent à plus d'un milliard \$ (1 044 884 780 \$).

TAB LEAU 3

FINANCEMENT DES ENTREPRISES
RÉPARTITION DES AUTORISATIONS SELON LA NATURE DE L'OUTIL, 1995-1996

Outil	Nombre d'autorisations	\$	%
Capital-actions			
Crédit rotatif	31	9 218 000	53,3
Garantie participante	11	4 365 000	25,2
Garantie de prêt	21	2 650 000	15,4
Prêt	14	1 055 250	6,1
Prêt participatif			
Total	77	17 288 250	100,0

TAB LEAU 4

FINANCEMENT DES ENTREPRISES
RÉPARTITION DES AUTORISATIONS PAR CATÉGORIE, 1995-1996

Catégorie	Nombre d'autorisations	\$	%
A / 1. Escompte spécifique	22	5 368 750	31,1
A / 2. Financement d'actifs et trésorerie	39	7 079 500	40,9
B / 1. Développement sans sûreté	4	1 250 000	7,2
B / 2. Développement avec sûretés	8	3 145 000	18,2
C. Maintien en opération	4	445 000	2,6
Total	77	17 288 250	100,0

TAB LEAU 5

MESURE FISCALE DE CRÉDIT D'IMPÔT, CINÉMA ET PRODUCTION TÉLÉVISUELLE, 1995-1996

Nature de l'intervention	Nombre	\$
Décisions préalables émises en fonction du montant pressenti de crédit d'impôt	195	63 466 351
Financement intérimaire (autorisations)	125	26 513 952

PROGRAMMES D'AIDE AU CINÉMA ET À LA PRODUCTION TÉLÉVISUELLE

FAITS SAILLANTS

En 1995-1996, les interventions financières de la SODEC dans le cadre des programmes d'aide au cinéma et à la production télévisuelle sur le territoire québécois se sont élevées à 13 592 003 \$ (tableau 6, page 16). Cinq programmes d'aide étaient en vigueur au cours de cette année financière, soit le programme d'aide au développement, le programme d'aide à la production, le programme d'aide à la diffusion, le programme d'aide à la promotion et aux projets spéciaux ainsi que le programme d'aide aux jeunes créateurs.

Le programme d'aide au développement (tableau 7, page 16) a permis l'écriture et la scénarisation de 73 projets, dont la majorité sont des projets de longs métrages fiction et de documentaires. Une somme totale de 957 103 \$ a été attribuée à ces projets, ce qui représente 7 % des sommes allouées au cinéma et à la production télévisuelle aux termes des différents programmes d'aide.

En vertu du programme d'aide à la production (tableau 8, page 16), la Société a investi, au cours de l'année, une somme totale de 9 262 161 \$, soit 68 % des engage-

ments. Ces investissements ont permis la réalisation de 68 productions, dont 13 longs métrages fiction et 46 documentaires. Les longs métrages fiction ont bénéficié de 49 % des investissements de la Société en production, suivis des productions documentaires, avec 23 % des investissements.

Le programme d'aide à la diffusion (tableau 9, page 17) et le programme d'aide à la promotion et aux projets spéciaux (tableau 10, page 17) ont permis de soutenir la distribution et la mise en marché de plusieurs productions cinématographiques et, plus généralement, le rayonnement culturel du cinéma et de la production télévisuelle au Québec. En 1995-1996, un montant de 2 005 194 \$ a été consacré à la gestion de ces programmes, soit 15 % des engagements.

Enfin, une soixantaine de projets, développés par la relève, ont pu bénéficier de l'apport du programme d'aide aux jeunes créateurs (tableau 11, page 17). Un montant de 1 367 545 \$, soit 10 % des sommes allouées, a été réparti entre ces différents projets, au cours de l'exercice financier 1995-1996.

Notes sur les autres formes de soutien disponibles à la SODEC dans le domaine du cinéma et de la production télévisuelle, exercice financier 1995-1996

- Aux termes des programmes d'aide destinés à l'exportation et au rayonnement culturel, des entreprises et des professionnels du domaine du cinéma et de la production télévisuelle ont également reçu des subventions qui se sont élevées à 977 687 \$ (tableau 18, page 24) au cours de l'année.
- Sur le plan du financement des entreprises, un montant de 6,2 millions \$ a été accordé à diverses entreprises de ce domaine sous forme de garanties, de prêts, de crédit rotatif ou de capital-actions (voir tableau 2, page 13). Enfin, dans le cadre de la gestion du crédit d'impôt à la production cinématographique et télévisuelle québécoise, la SODEC a émis 195 décisions préalables pour un montant pressenti de crédits d'impôt qui a atteint plus de 63,5 millions \$ (tableau 5, page 14) en 1995-1996.

La liste détaillée des entreprises, des professionnels et des projets soutenus par la SODEC aux termes des programmes d'aide au cinéma et à la production télévisuelle apparaît à l'annexe 1 du Rapport d'activités. L'annexe 3 atteste des subventions accordées dans le cadre des programmes d'aide destinés à l'exportation et au rayonnement culturel.

Ces annexes sont disponibles sur demande.

TABLEAU 6

PROGRAMMES D'AIDE AU CINÉMA ET À LA PRODUCTION TÉLÉVISUELLE
 RÉPARTITION DES INTERVENTIONS FINANCIÈRES SELON LES PROGRAMMES, 1995-1996

Programmes d'aide	Nombre de projets	Montant	%	
Programme d'aide au développement	73	957 103 \$	7,1	
Programme d'aide à la production	68	9 262 161 \$	68,1	
Programme d'aide à la diffusion	43	580 511 \$	4,4	
Programme d'aide à la promotion et aux projets spéciaux	41	1 424 683 \$	10,6	
Programme d'aide aux jeunes créateurs	• Développement	22	135 100 \$	1,0
	• Production	19	1 185 700 \$	8,8
	• Distribution	17	45 500 \$	0,0
	• Perfectionnement	2	1 245 \$	0,0
TOTAL	285	13 592 003 \$	100,0	

TABLEAU 7

PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT, CINÉMA ET PRODUCTION TÉLÉVISUELLE
 RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS SELON LES FORMATS ET LES CATÉGORIES DE PRODUCTION, 1995-1996

Formats et catégories	Nombre de projets	%	Montant	%
Longs métrages fiction	37	50,7	481 586 \$	50,3
Téléfilms, séries et miniséries dramatiques	12	16,4	225 972 \$	23,6
Longs métrages documentaires	3	4,1	38 500 \$	4,0
Courts et moyens métrages documentaires	17	23,3	144 332 \$	15,1
Miniséries et séries documentaires	4	5,5	66 713 \$	7,0
TOTAL	73	100,0	957 103 \$	100,0

TABLEAU 8

PROGRAMME D'AIDE À LA PRODUCTION, CINÉMA ET PRODUCTION TÉLÉVISUELLE
 RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS SELON LES FORMATS ET LES CATÉGORIES DE PRODUCTION, 1995-1996

Formats et catégories	Nombre de projets	%	Montant	%
Longs métrages fiction	13	19,1	4 497 356 \$	48,6
Courts et moyens métrages fiction	4	5,9	179 000 \$	1,9
Documentaires	31	45,6	2 091 237 \$	22,6
Téléfilms, séries et miniséries dramatiques	9	13,2	766 810 \$	8,3
Émissions de variétés	3	4,4	329 073 \$	3,5
Magazines	8	11,8	1 398 685 \$	15,1
TOTAL	68	100,0	9 262 161 \$	100,0

TABLERAU 9

PROGRAMME D'AIDE À LA DIFFUSION, CINÉMA ET PRODUCTION TÉLÉVISUELLE
RÉPARTITION DES SUBVENTIONS SELON LES VOIETS DU PROGRAMME, 1995-1996

Volets d'aide	Nombre de projets	%	Montant	%
Aide à la mise en marché de productions québécoises au Québec	8	18,6	255 924 \$	44,1
Aide aux entreprises québécoises qui exploitent des salles de cinéma	11	25,6	261 287 \$	45,0
Aide aux salles parallèles	1	2,3	12 777 \$	2,2
Aide à la diffusion régionale d'œuvres non québécoises	4	9,3	15 523 \$	2,7
Fonds d'aide aux entreprises québécoises indépendantes qui exploitent des salles de cinéma	19	44,2	35 000 \$	6,0
TOTAL	43	100,0	580 511 \$	100,0

TABLERAU 10

PROGRAMME D'AIDE À LA PROMOTION ET AUX PROJETS SPÉCIAUX, CINÉMA ET PRODUCTION TÉLÉVISUELLE
RÉPARTITION DES SUBVENTIONS SELON LES VOIETS DU PROGRAMME, 1995-1996

Volets d'aide	Nombre de projets	%	Montant	%
Image du cinéma québécois	22	55,0	472 850 \$	33,2
Événements cinématographiques	13	32,5	940 500 \$	66,0
Perfectionnement	5	12,5	11 333 \$	0,8
TOTAL	40	100,0	1 424 683 \$	100,0

TABLERAU 11

PROGRAMME D'AIDE AUX JEUNES CRÉATEURS, CINÉMA ET PRODUCTION TÉLÉVISUELLE
RÉPARTITION DES INTERVENTIONS FINANCIÈRES SELON LES FORMATS, LES ÉTAPES ET LA NATURE DES PROJETS, 1995-1996

Étapes	LONGS MÉTRAGES		MOYENS MÉTRAGES		COURTS MÉTRAGES	
	Nombre de projets	\$	Nombre de projets	\$	Nombre de projets	\$
Développement	12	79 250 \$	5	26 750 \$	5	29 100 \$
Production	2	397 300 \$	8	429 000 \$	9	359 400 \$
Distribution						
Perfectionnement						
Total	14	476 550 \$	13	455 750 \$	14	388 500 \$

Étapes	AUTRES CATÉGORIES		TOTAL DES PROJETS		
	Nombre de projets	\$	Nombre de projets	\$	%
Développement			22	135 100 \$	9,9
Production			19	1 185 700 \$	86,7
Distribution	17	45 500 \$	17	45 500 \$	3,3
Perfectionnement	2	1 245 \$	2	1 245 \$	0,1
Total	19	46 745 \$	60	1 367 545 \$	100,0

PROGRAMMES D'AIDE AUX ENTREPRISES CULTURELLES

DISQUE DE CHANSON ET DE MUSIQUE SPÉCIALISÉE ET SPECTACLE DE VARIÉTÉS

LIVRE ET ÉDITION SPÉCIALISÉE

MÉTIERS D'ART

MULTIMÉDIA

En 1995-1996, les interventions financières de la SODEC dans le cadre des programmes d'aide aux entreprises culturelles se sont élevées à 6 263 451 \$ (tableau 12). Cinq programmes étaient en vigueur au cours de cette année financière, soit le programme d'aide à l'industrie du disque de chanson et de musique spécialisée et

du spectacle de variétés, le programme d'aide à la promotion et à la circulation de la chanson québécoise, le programme d'aide à l'industrie du livre et de l'édition spécialisée, le programme d'aide aux événements majeurs et le programme d'aide aux associations nationales des différentes entreprises culturelles.

TABLEAU 12

PROGRAMMES D'AIDE AUX ENTREPRISES CULTURELLES
DOMAINES DU DISQUE ET DU SPECTACLE DE VARIÉTÉS, DU LIVRE
ET DE L'ÉDITION SPÉCIALISÉE, DES MÉTIERS D'ART ET DU MULTIMÉDIA
RÉPARTITION DES INTERVENTIONS FINANCIÈRES SELON LES PROGRAMMES ET LES DOMAINES, 1995-1996

Domaine	Programmes d'aide destinés aux domaines	Programme d'aide aux associations nationales	Programme d'aide aux événements majeurs *	Total
Disque et spectacle de variétés	1 978 876 \$	159 000 \$	75 000 \$	2 212 876 \$
Livre et édition spécialisée	2 959 375 \$	240 000 \$		3 199 375 \$
Métiers d'art **		826 200 \$		826 200 \$
Multimédia **			25 000 \$	25 000 \$
TOTAL	4 938 251 \$	1 225 200 \$	100 000 \$	6 263 451 \$

* Les sommes accordées en vertu de ce programme, au domaine du multimédia provenaient des crédits de transfert du programme d'aide aux entreprises de communications (PADEC).

** En 1995-1996, la SODEC ne disposait pas de programmes d'aide destinés spécifiquement aux entreprises de ces domaines.

DISQUE DE CHANSON ET DE MUSIQUE SPÉCIALISÉE ET SPECTACLE DE VARIÉTÉS

FAITS SAILLANTS

En vertu des différents programmes d'aide aux entreprises culturelles, le domaine du disque et du spectacle de variétés a bénéficié d'un montant total de 2 212 876 \$, sous forme de subventions (tableau 12, page 18).

LE PROGRAMME D'AIDE À L'INDUSTRIE DU DISQUE DE CHANSON ET DE MUSIQUE SPÉCIALISÉE ET DU SPECTACLE DE VARIÉTÉS

Les sommes attribuées au regard du programme d'aide à l'industrie du disque de chanson et de musique spécialisée et du spectacle de variétés ont atteint 1 657 400 \$ en 1995-1996 (tableau 13, page 20).

Un premier montant de 805 000 \$, soit 48 % des engagements, a été consacré à différentes entreprises aux termes des critères établis dans le volet d'aide aux entreprises accréditées. La subvention accordée aux entreprises accréditées constitue un apport financier annuel de la SODEC pour la réalisation des activités comprises dans les plans d'affaires de ces entreprises. En 1995-1996, 7 entreprises faisaient partie de cette catégorie.

Un deuxième montant de 825 400 \$ a été versé aux termes du volet d'aide aux projets, soit 50 % des sommes attribuées. La SODEC a pu ainsi soutenir plusieurs projets provenant de 38 entreprises différentes. La subvention aux projets constitue un apport financier de la SODEC pour la réalisation de projets de développement de la carrière d'artistes, de groupes ou d'ensembles musicaux. On évalue à près de 50 le nombre

d'artistes, de groupes ou d'ensembles musicaux soutenus spécifiquement au cours de l'exercice financier, que ce soit pour la production ou la promotion de disques, la production de vidéoclips ou encore pour la préproduction de spectacles de variétés (projets de la relève).

Le troisième volet du programme a permis enfin d'appuyer quelques projets d'édition de partitions musicales pour un montant total de 27 000 \$, ce qui constitue 2 % de l'ensemble des sommes attribuées.

LE PROGRAMME D'AIDE À LA PROMOTION ET À LA CIRCULATION DE LA CHANSON QUÉBÉCOISE

Au cours de l'exercice financier 1995-1996, le ministère de la Culture et des Communications a confié à la SODEC la gestion d'un programme ponctuel d'aide à la promotion et à la circulation de la chanson québécoise. Une somme de 321 476 \$ a été attribuée pour soutenir les tournées au Québec de 25 artistes au cours de l'automne et de l'hiver 1995-1996. Ces tournées ont été organisées par 18 entreprises différentes.

AUTRES PROGRAMMES

En vertu du programme d'aide aux associations nationales (tableau 16, page 22) et du programme d'aide aux événements majeurs (tableau 17, page 22), le domaine du disque et du spectacle de variétés aura également bénéficié d'un apport de 234 000 \$. Les subventions ont notamment soutenu le fonctionnement et certaines activités de l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ).

Notes sur les autres formes de soutien disponibles à la SODEC dans le domaine du disque et du spectacle de variétés, exercice financier 1995-1996

- Aux termes des programmes d'aide destinés à l'exportation et au rayonnement culturel, des entreprises du domaine du disque et du spectacle de variétés a également reçu des subventions qui se sont élevées à 246 599 \$ (tableau 18, page 24) au cours de l'année.
- De plus, sur le plan du financement des entreprises, un montant de 2,2 millions \$ a été accordé à diverses entreprises de ce domaine sous forme de garanties, de prêts, de crédit rotatif ou de capital-actions (tableau 2, page 13).

La liste des entreprises et des projets soutenus par la SODEC aux termes des programmes d'aide à l'industrie du disque de chanson et de musique spécialisée et du spectacle de variétés apparaît à l'annexe 2 du Rapport d'activités. L'annexe 3 atteste des subventions accordées dans le cadre des programmes de soutien destinés à l'exportation et au rayonnement culturel.

Ces annexes sont disponibles sur demande.

TABLEAU 13

PROGRAMME D'AIDE À L'INDUSTRIE DU DISQUE DE CHANSON ET DE MUSIQUE SPÉCIALISÉE ET DU SPECTACLE DE VARIÉTÉS
RÉPARTITION DES SUBVENTIONS SELON LES VOILETS DU PROGRAMME, 1995-1996

Volets d'aide	Nombre d'entreprises	Montant	%
Aide aux entreprises accréditées	7	805 000 \$	48,6
Aide aux projets	38	825 400 \$	49,8
Aide aux entreprises d'édition spécialisée	2	27 000 \$	1,6
TOTAL	47	1 657 400 \$	100,0

TABLEAU 14

PROGRAMME D'AIDE À LA PROMOTION ET À LA CIRCULATION DE LA CHANSON QUÉBÉCOISE
RÉPARTITION DES SUBVENTIONS, 1995-1996

Période	Nombre d'entreprises	Montant
Automne 1995	9	130 765 \$
Hiver 1995 - printemps 1996	14	190 711 \$
TOTAL	*	321 476 \$

* L'aide financière a été accordée à 18 entreprises différentes.

LIVRE ET ÉDITION SPÉCIALISÉE

FAITS SAILLANTS

En vertu des différents programmes d'aide aux entreprises culturelles, le domaine du livre et de l'édition spécialisée a bénéficié, en 1995-1996, d'un montant total de 3 199 375 \$ (tableau 12, page 18).

LE PROGRAMME D'AIDE À L'INDUSTRIE DU LIVRE ET DE L'ÉDITION SPÉCIALISÉE

En 1995-1996, les sommes attribuées au regard du programme d'aide à l'industrie du livre et de l'édition spécialisée se sont élevées à 2 959 375 \$ (tableau 15, page 22).

Un premier montant de 1 303 499 \$, soit 44 % du total des engagements, a été consacré à 70 maisons d'édition agréées, aux termes des critères du volet d'aide à l'édition. Cette subvention, qui varie selon la nature de la production des entreprises et le volume de leurs ventes, permet de soutenir l'ensemble de leurs activités, tant sur les plans du développement, de l'édition que de la diffusion.

Le volet d'aide à la production (marchés étrangers) et le volet d'aide à la promotion (marchés québécois et étrangers) ont permis de soutenir les efforts des éditeurs pour élargir la distribution de leurs titres. Les subventions accordées aux termes de ces volets se sont élevées à 623 706 \$, soit 21 % des montants attribués.

Deux autres volets ont marqué la contribution de la SODEC à l'industrie du livre et de l'édition spécialisée. Ainsi d'une part, en 1995-1996, l'aide à l'organisation des salons du livre du Québec s'est chiffrée à 503 000 \$ et a permis la tenue de 9 salons dans différentes régions du Québec. D'autre part, un montant de 144 000 \$ a également été accordé à près de 50 éditeurs qui participent à la tenue de ces salons, notamment dans les régions autres que celle de Montréal.

Enfin, en 1995-1996, la SODEC a accordé 250 000 \$ à l'aide à l'édition spécialisée et 110 170 \$ à l'aide au transport de livres. Cette aide, dont l'objectif est de réduire les coûts élevés du transport de livres au Québec, a été attribuée à plus de 85 librairies, à l'extérieur de la région de Montréal.

AUTRE PROGRAMME

En vertu du programme d'aide aux associations nationales, le domaine du livre et de l'édition spécialisée aura également bénéficié d'un apport de 240 000 \$ (tableau 16, page 22). Les subventions accordées ont notamment soutenu le fonctionnement de diverses associations d'éditeurs ainsi que celui d'une entreprise qui fait la promotion du livre et de la lecture.

Notes sur les autres formes de soutien disponibles à la SODEC dans le domaine du livre et de l'édition spécialisée.

- Aux termes des programmes d'aide destinés à l'exportation et au rayonnement culturel, des entreprises du domaine du livre et de l'édition spécialisée ont également reçu des subventions qui se sont élevées à 434 873 \$ (tableau 18, page 24) au cours de l'année.
- De plus, sur le plan du financement corporatif, un montant de 2,8 millions a été accordé à diverses entreprises de ces domaines sous forme de garanties, de prêts, de crédit rotatif ou de capital-actions (voir tableau 2, page 13).

La liste des entreprises soutenues par la SODEC aux termes des programmes d'aide à l'industrie du livre et de l'édition spécialisée apparaît à l'annexe 2 du Rapport d'activités. L'annexe 3 atteste des subventions accordées dans le cadre des programmes de soutien destinés à l'exportation et au rayonnement culturel.

Ces annexes sont disponibles sur demande.

TAB LEAU 15

PROGRAMME D'AIDE À L'INDUSTRIE DU LIVRE ET DE L'ÉDITION SPÉCIALISÉE
 RÉPARTITION DES SUBVENTIONS SELON LES VOIETS DU PROGRAMME, 1995-1996

Volets d'aide	Nombre d'entreprises	Montant	%
Volet 1 – Aide à l'édition	70	1 303 499 \$	44,0
Volet 2 – Aide à la production- marchés étrangers	11	175 000 \$	5,9
Volet 3 – Aide à la promotion - marchés québécois et étrangers	57	448 706 \$	15,2
Volet 4 – Participation aux salons du livre	50	144 000 \$	4,9
Volet 5 – Aide à l'édition spécialisée	10	250 000 \$	8,4
Volet 6 – Transport de livres au Québec	86	110 170 \$	3,7
Volet 8 – Salons du livre	9	503 000 \$	17,0
Volet 9 – Organismes de promotion	1	25 000 \$	0,9
TOTAL		2 959 375 \$	100,0

TAB LEAU 16

PROGRAMME D'AIDE AUX ASSOCIATIONS NATIONALES
 RÉPARTITION DES SUBVENTIONS SELON LES DOMAINES, 1995-1996

Domaines	Nombre d'associations	Montant	%
Livre et édition spécialisée	6	240 000 \$	19,6
Disque et spectacles	1	159 000 \$	13,0
Métiers d'art	1	826 200 \$	67,4
TOTAL	8	1 225 200 \$	100,0

TAB LEAU 17

PROGRAMME D'AIDE AUX ÉVÉNEMENTS MAJEURS
 RÉPARTITION DES SUBVENTIONS SELON LES DOMAINES, 1995-1996

Domaines	Nombre d'événements	Montant	%
Disque et spectacle de variétés	1	75 000 \$	75,0
Multimédia	1	25 000 \$	25,0
TOTAL	2	100 000 \$	100,0

FAITS SAILLANTS

En vertu des programmes d'aide destinés à l'exportation et au rayonnement culturel, les interventions financières de la SODEC ont atteint la somme de 1 778 826 \$ en 1995-1996. Huit programmes étaient en vigueur au cours de cette année financière, soit : PRODEX exposition, Expositions collectives, PRODEX prospection, Voyages d'acheteurs, Voyages d'acheteurs individuels, PADEC, le Programme d'aide à la promotion et aux projets spéciaux (cinéma et télévision) et le Programme d'aide à la diffusion (cinéma et télévision).

Gérés antérieurement par diverses instances de la Société générale des industries culturelles et du ministère de la Culture et des Communications, l'ensemble de ces programmes ont été regroupés et administrés pour la première fois sous une même direction au cours de l'exercice financier.

L'analyse des engagements de l'année permet de constater que 63 % des montants attribués ont permis de soutenir financièrement les entreprises lors de marchés ou d'expositions collectives à l'étranger (voir tableau 19, Expositions collectives et Programme d'aide à la promotion et aux projets spéciaux). Dans le cas du programme « Expositions collectives », la SODEC a confié à des organismes indépendants, tels Québec

Édition, Horizon Québec ainsi que l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo, le mandat d'organiser la représentation des entreprises québécoises lors des événements internationaux majeurs qui les concernaient. On estime qu'environ 250 entreprises ont participé à 17 événements différents au cours de l'année.

Les autres programmes existants, soit PRODEX exposition, PRODEX prospection, Voyages d'acheteurs, Voyages d'acheteurs étrangers et le PADEC ont permis de soutenir des projets particuliers d'exportation ou le financement de voyages d'acheteurs étrangers.

La liste détaillée des entreprises, des professionnels et des projets soutenus par la SODEC aux termes des programmes d'aide destinés à l'exportation et au rayonnement culturel apparaît à l'annexe 3 du Rapport d'activités.

Cette annexe est disponible sur demande.

TABLEAU 18

PROGRAMMES D'AIDE DESTINÉS À L'EXPORTATION ET AU RAYONNEMENT CULTUREL
RÉPARTITION DES SUBVENTIONS SELON LES PROGRAMMES ET LES DOMAINES, 1995-1996

Programmes	CINÉMA ET PRODUCTION TÉLÉVISUELLE		DISQUE ET SPECTACLE DE VARIÉTÉS		LIVRE ET ÉDITION SPÉCIALISÉE	
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$
PRODEX exposition	3	15 479 \$	1	4 206 \$	7	16 767 \$
Expositions collectives	5	484 099 \$	3	140 728 \$	9	396 109 \$
PRODEX prospection	2	3 500 \$	5	12 071 \$	8	21 997 \$
Voyages d'acheteurs	1	44 000 \$	4	84 607 \$		
Voyages d'acheteurs individuels	4	6 204 \$	1	4 987 \$		
PADEC	0		0			
Programme d'aide à la promotion et aux projets spéciaux (cinéma et production télévisuelle)						
Image du cinéma québécois	14	310 802 \$				
Bourses de voyages	33	36 140 \$				
Programme d'aide à la diffusion (cinéma et production télévisuelle)	10	77 463 \$				
TOTAL	72	977 687 \$	14	246 599 \$	24	434 873 \$

Programmes	MÉTIERS D'ART		MULTIMÉDIA		TOTAL		
	Nombre	\$	Nombre	\$	Nombre	\$	%
PRODEX exposition					11	36 452 \$	2,0
Expositions collectives			1	104 666 \$	18	1 125 602 \$	63,3
PRODEX prospection					15	37 569 \$	2,1
Voyages d'acheteurs					5	128 607 \$	7,2
Voyages d'acheteurs individuels					5	11 191 \$	0,6
PADEC	1	15 000 \$			1	15 000 \$	0,9
Programme d'aide à la promotion et aux projets spéciaux (cinéma et production télévisuelle)							
Image du cinéma québécois					14	310 802 \$	17,5
Bourses de voyages					33	36 140 \$	2,0
Programme d'aide à la diffusion (cinéma et production télévisuelle)					10	77 463 \$	4,4
TOTAL	1	15 000 \$	1	104 666 \$	112	1 778 826 \$	100,00

LISTE DES CONSULTANTS ET DES MEMBRES DES JURYS

ET DES COMITÉS D'ÉVALUATION EN 1995-1996

L'évaluation des demandes d'aide financière soumises à la Société relève du personnel et des différentes directions générales de la SODEC. Pour la gestion de certains programmes et volets de programmes et selon les nécessités du travail, la Société peut toutefois avoir recours à des consultations externes.

Cinéma et production télévisuelle

- Aubé, Michel
- Aubry, Suzanne
- Beaudry, Jean
- Blanchette, Manon
- Blandford, Mark
- Briand, Manon
- Cartier, Claude
- Dansereau, Bernard
- Demers, Rock
- De Koninck, Marie-Charlotte
- Desroches, Pierre
- Doré, Éliane
- Fortin, Marcel
- Guy, Suzanne
- Guy, Sylvain
- Lamarre, Louise
- Lefebvre, Geneviève
- Ouellette, Michel
- Petit, Ginette
- Picard, André
- Piérard, Annie
- Spickler, Louise
- Tana, Paul
- Vaugeois, Denis

Disque et spectacle de variétés

- Beauchesne, Jean
- Doré, Jean-François
- Gill, Ronald
- Morin, Blanche
- Pelletier, Gilles

Livre et édition spécialisée

- Blanchette, Manon
- Bonenfant, René
- Denault, Jacques
- Homel, David
- Joss, Juliana
- Martel, Ronald

PATRIMOINE IMMOBILIER

FAITS SAILLANTS

Dans le domaine du patrimoine immobilier, la SODEC a poursuivi ses interventions dans le cadre de la politique de cession des immeubles. Son parc immobilier est passé de 41 unités, dont 26 immeubles de Place-Royale à Québec, à 36. En effet, cinq nouvelles transactions ont été conclues permettant la cession des immeubles suivants : la Maison Honoré-Mercier, à Saint-Anne-de-Sabrevois; l'Île des Moulins, à Terrebonne; la Maison Lamontagne, à Rimouski-Est; la Grande Ferme à Saint-Joachim et la Maison Thompson-Côté à Québec. D'autre part, la promulgation d'un décret de cession, à la fin mars 1996, permettra de céder

le Blockhaus à la municipalité à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, au début de l'exercice 1996-1997.

Par ailleurs, la direction du patrimoine, à titre de maître d'œuvre de la restauration de l'îlot Côte de la Montagne (Domptail, Robert-Paré, Smith, Hazeur, Soumande, Parc la Cetièrre), a confié des mandats à des professionnels pour connaître la valeur des éléments structuraux existants, pour déterminer l'ampleur des fouilles archéologiques à effectuer et pour obtenir une évaluation patrimoniale de la maison Smith. Grâce à ces études, la consolidation des ouvrages structuraux pourra se réaliser en 1996-1997.

LISTE DES IMMEUBLES AU 31 MARS 1996

Nom de l'immeuble	Lieu	Catégorie
• Barbel	Place-Royale	ARR
• Batterie-Royale	Place-Royale	ARR
• Bruneau-Rageot-Drapeau	Place-Royale	ARR
• Canac	Place-Royale	C
• Chavigny-Gosselin	Place-Royale	ARR
• Domptail	Place-Royale	ARR
• Dumont-Le-Picart	Place-Royale	ARR
• Duroy-Leduc	Place-Royale	ARR
• Fornel	Place-Royale	C
• Guillemain et annexe	Place-Royale	C
• Hazeur	Place-Royale	ARR
• Hunt-Labbé	Place-Royale	ARR
• L'Archevêque	Place-Royale	C
• La Gorgendière	Place-Royale	ARR
• Leber-Charest-St-Amant	Place-Royale	ARR
• Louis et Gervais-Beaudoin	Place-Royale	ARR
• Maheu-Couillard	Place-Royale	ARR
• Milot	Place-Royale	ARR
• Morin-Quessy-Grenon	Place-Royale	ARR
• Paradis	Place-Royale	ARR
• Parc du Porche	Place-Royale	ARR

Nom de l'immeuble	Lieu	Catégorie
• Parc la Cetièrre	Place-Royale	ARR
• Parent	Place-Royale	ARR
• Robert-Paré	Place-Royale	ARR
• Smith	Place-Royale	ARR
• Soumande	Place-Royale	ARR
• Blockhaus	Saint-Paul-de-L'Île-aux-Noix	C
• Chapelle Cuthbert	Berthierville	C
• Église St-Pierre	Saint-Pierre, Île d'Orléans	C
• Manoir Le Boutillier	Gaspé	C
• Mâsse	Saint-Denis-sur-Richelieu	C
• Musée Laurier	Victoriaville	C
• Parc de la Pointe-du-Moulin	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	C
• Stationnement Guillot	Québec	ARR
• Thomas-Chapais	Saint-Denis-de-la-Boutellerie	C
• Vieux Phare de Pointe-des-Monts	Baie-Trinité	C

Légende C: Immeuble classé
ARR: Immeuble dans un arrondissement

T A B L E D E S M A T I È R E S

Rapport de la direction	28
Rapport du vérificateur	29
États financiers	
Revenus et dépenses et excédent	30
Bilan	31
Évolution de la situation financière	32
Notes complémentaires	33 à 43

Les états financiers de la Société de développement des entreprises culturelles ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées énoncées à la note 3 des états financiers. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



Pierre Lampron

Président



Michel Fortier

Secrétaire et Directeur général de l'administration

Montréal, le 14 juin 1996

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement des entreprises culturelles au 31 mars 1996 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des conventions comptables suivies et des estimations importantes préparées par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Société au 31 mars 1996, ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables énoncées à la note 3.

Le vérificateur général du Québec,



Guy Breton, f.c.a.

Québec, le 14 juin 1996

REVENUS ET DÉPENSES ET EXCÉDENT

de l'exercice terminé le 31 mars 1996

REVENUS

Subventions du gouvernement du Québec (note 4)	24 810 774 \$
Intérêts sur placements et sur prêts	2 032 877
Retours sur investissements en vertu des programmes d'aide financière	395 590
Honoraires de garanties	513 921
Honoraires de certification	246 828
Fonds du patrimoine immobilier : (note 5)	
Loyers et autres	1 071 552
Intérêts sur placements à court terme	71 022
Autres revenus	208 098
	<hr/>
	29 350 662
	<hr/>

DÉPENSES

Programmes d'aide financière :

Cinéma et production télévisuelle	12 676 330
Affaires internationales	1 880 284
Soutien aux entreprises culturelles	6 259 962
Provision pour pertes (note 6)	858 917
Frais d'administration – SODEC (note 7)	4 905 004
Fonds du patrimoine immobilier : (note 5)	
Frais d'exploitation	1 525 055
Frais d'administration	289 157
Frais financiers	806 874
Perte sur aliénation d'immobilisations	2 405 513
	<hr/>
	31 607 096
	<hr/>

EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS (2 256 434)

EXCÉDENT AU 1^{er} AVRIL 1995 20 562 286

EXCÉDENT AU 31 MARS 1996 18 305 852 \$

BILAN

au 31 mars 1996

ACTIF

Prêts (note 8)	16 910 612 \$
Encaisse	2 244 816
Dépôts à terme	5 974 380
Encaisse – dépôts en fidéicommiss	137 645
Débiteurs	494 606
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 9)	1 905 179
Frais payés d'avance	149 687
Immobilisations (note 10)	7 372 843
	<hr/>
	35 189 768 \$

PASSIF

Dépôts en fidéicommiss	137 645 \$
Créditeurs et frais courus	809 628
Intérêts courus sur dette à long terme	403 436
Montants à verser en vertu des programmes d'aide financière	5 850 304
Provision pour pertes sur garanties d'emprunt (note 6)	565 015
Subventions reportées (note 11)	519 589
Revenus reportés	104 899
Dette à long terme (note 12)	8 493 400
	<hr/>
	16 883 916
EXCÉDENT	18 305 852
	<hr/>
	35 189 768 \$

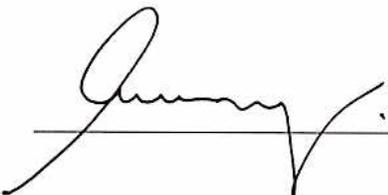
FONDS DU PATRIMOINE IMMOBILIER (note 5)

ENGAGEMENTS (note 14)

ÉVENTUALITÉS (note 15)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION





ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

de l'exercice terminé le 31 mars 1996

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Excédent des dépenses sur les revenus	(2 256 434)\$
Éléments sans incidence sur les liquidités :	
Recouvrement de créances douteuses	(2 342)
Provision pour pertes	858 917
Perte sur disposition de placement	6 000
Amortissement des immobilisations	195 943
Perte sur aliénation d'immobilisations	2 405 513
	1 207 597
Variation des éléments d'actif et de passif liés à l'exploitation	2 481 877
Liquidités provenant des activités d'exploitation	3 689 474

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Prêts	(13 340 166)
Restaurations – Patrimoine immobilier	(101 997)
Acquisitions d'immobilisations	(470 236)
Remboursements de prêts	11 631 512
Produit d'aliénation d'immobilisations – Patrimoine immobilier	192 600
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(2 088 287)

AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS	1 601 187
LIQUIDITÉS AU 1 ^{er} AVRIL 1995	6 618 009
LIQUIDITÉS AU 31 MARS 1996	8 219 196 \$

Les liquidités de la Société comprennent l'encaisse et les dépôts à terme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 1996

1 - CONSTITUTION ET OBJETS

La Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) est une personne morale constituée par une loi spéciale (1994, chapitre 21) sanctionnée le 17 juin 1994 et entrée en vigueur le 1^{er} avril 1995. La Société a pour objets de promouvoir et soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles, y compris les médias, et de contribuer à accroître la qualité des produits et services et la compétitivité de ceux-ci au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger.

La Société est aussi chargée de reconnaître des œuvres comme films québécois suivant les normes prévues par les règlements du gouvernement pris en application de la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1).

La Société peut également, avec l'autorisation du gouvernement, acquérir, restaurer, rénover, gérer ou exploiter des immeubles.

2 - INTÉGRATION LE 1^{ER} AVRIL 1995 DE L'INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA

ET DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES INDUSTRIES CULTURELLES

En vertu de la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles, les droits et obligations de la Société générale des industries culturelles et ceux de l'Institut québécois du cinéma deviennent ceux de la Société de développement des entreprises culturelles à compter du 1^{er} avril 1995.

Les comptes de ces deux entités intégrés aux états financiers de la Société de développement des entreprises culturelles au 1^{er} avril 1995 se détaillent comme suit :

	Société générale des industries culturelles	Institut québécois du cinéma	Total
ACTIF			
Prêts	16 133 408 \$	_ \$	16 133 408 \$
Liquidités	7 009 803	10 268	7 020 071
Autres	3 288 912	2 527	3 291 439
Immobilisations	9 586 500	8 166	9 594 666
	36 018 623 \$	20 961 \$	36 039 584 \$

	Société générale des industries culturelles	Institut québécois du cinéma	Total
PASSIF			
Emprunt bancaire	402 062 \$	_ \$	402 062 \$
Montants à verser en vertu des programmes d'aide-film	4 308 186	_	4 308 186
Autres	2 248 788	24 862	2 273 650
Dette à long terme	8 493 400	_	8 493 400
	15 452 436	24 862	15 477 298
EXCÉDENT (DÉFICIT)	20 566 187	(3 901)	20 562 286
	36 018 623 \$	20 961 \$	36 039 584 \$

3 - CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Société ont été préparés par la direction selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les conventions comptables énoncées ci-dessous. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Les états financiers cumulent les comptes de la Société et ceux du Fonds du patrimoine immobilier.

Provision pour pertes

La provision pour pertes est établie en évaluant pour chaque prêt présentant des difficultés de perception, la perte anticipée. Pour les exécutions de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises, elle est établie en appliquant un taux basé sur l'expérience des pertes encourues.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût des restaurations comprend le matériel, la main-d'œuvre directe, les frais indirects ainsi que les frais de financement temporaire durant les travaux.

Les restaurations découlant du plan triennal d'immobilisations du Fonds du patrimoine immobilier seront amorties selon les mêmes modalités que celles du remboursement du principal des emprunts à long terme contractés à leur égard. Considérant le mode de financement des travaux par le Gouvernement, cet amortissement sera imputé directement au solde du Fonds du patrimoine immobilier.

Les réparations majeures sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire selon divers taux en fonction de leur durée de vie utile. Les autres immobilisations sont amorties selon les méthodes et taux suivants :

	Méthodes	Taux
Mobilier de bureau	linéaire	10 %
Équipement	linéaire	20 %
Matériel informatique	dégressif	33 1/3 %
Améliorations locatives	linéaire	durée du bail

Les œuvres d'art ne sont pas amorties.

Subventions reportées

Les subventions spécifiques reçues pour les programmes d'aide financière et pour tout autre projet sont reportées et virées aux opérations en fonction des dépenses y afférentes.

Programmes d'aide financière

L'aide financière accordée sous forme de subventions et d'investissements est comptabilisée aux dépenses à la date de son acceptation formelle par le postulant.

Lorsque les conditions de l'aide accordée ne sont pas respectées, le redressement de la dépense s'y rapportant est comptabilisé comme annulation de projets dans l'exercice au cours duquel les faits sont déterminés et connus.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à l'exception des retours sur les investissements en vertu des programmes d'aide qui sont inscrits aux revenus au moment de leur encaissement.

4 - SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Programmes d'aide financière :	
Cinéma et production télévisuelle	11 170 106 \$
Soutien aux entreprises culturelles	6 342 100
Affaires internationales	2 014 825
Fonctionnement	2 226 400
Équité salariale	55 729
Fonds du Patrimoine immobilier :	
Fonctionnement	1 100 000
Équité salariale	5 196
Intérêts sur dette à long terme	806 873
	23 721 229
Virement de subventions reportées :	
Cinéma et production télévisuelle	158 901
Affaires internationales	16 500
	175 401
	23 896 630
Subvention à recevoir au 31 mars 1996 :	
Cinéma et production télévisuelle	1 332 505
	25 229 135
Subventions reportées au 31 mars 1996 :	
Cinéma et production télévisuelle	(185 182)
Affaires internationales	(151 040)
Soutien aux entreprises culturelles	(82 139)
	(418 361)
	24 810 774 \$

5 - FONDS DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Ce fonds a été constitué pour rendre compte de l'administration des immeubles du patrimoine immobilier acquis du gouvernement du Québec.

Le 27 décembre 1990, les 47 immeubles acquis pour une valeur nominale de 1 \$ du ministre des Transports ont fait l'objet d'un rapport d'évaluation préparé par la firme Chevalier, Dubé et Fortin Inc., évaluateurs agréés. La juste valeur marchande de ces immeubles a été établie à 1 \$.

Dans le cadre de l'administration des immeubles du patrimoine immobilier, le gouvernement du Québec a autorisé la Société à restaurer et rénover les immeubles formant le patrimoine immobilier pour un montant initial de 8 800 000 \$ et pour un montant additionnel de 1 125 550 \$ provenant de l'aliénation d'immeubles.

FONDS DU PATRIMOINE IMMOBILIER
REVENUS ET DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS
de l'exercice terminé le 31 mars 1996

REVENUS

Subvention du gouvernement du Québec	1 912 069 \$
Loyers et autres	1 071 552
Intérêts sur placements à court terme	71 022
	3 054 643

DÉPENSES

Frais d'exploitation *	1 525 055
Frais d'administration **	289 157
Frais financiers	
Intérêts sur dette à long terme	806 874
Intérêts payés à SODEC	6 139
	813 013
Perte sur aliénation d'immobilisations	2 405 513
	5 032 738
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	(1 978 095)
SOLDE DU FONDS AU 1^{er} AVRIL 1995	2 270 974
SOLDE DU FONDS AU 31 MARS 1996	292 879 \$

* Frais d'exploitation composés comme suit :

Traitements et avantages sociaux	178 024 \$
Honoraires professionnels	141 269
Taxes	352 096
Assurances	118 389
Électricité et chauffage	201 855
Entretien et réparations	298 712
Gardiennage	89 548
Déneigement	54 833
Publicité et promotion	3 595
Frais de déplacement	6 123
Amortissement des immobilisations – réparations majeures	80 538
Autres frais	73
	<hr/>
	1 525 055 \$

** Frais d'administration composés comme suit :

Traitements et avantages sociaux	243 921 \$
Honoraires professionnels	7 262
Voyages, représentation et congrès	4 273
Taxes et assurances	1 531
Électricité et chauffage	8 191
Papeterie et frais de bureau	9 100
Publicité	313
Frais de communication	5 095
Amortissement des immobilisations	8 534
Autres frais	937
	<hr/>
	289 157 \$

FONDS DU PATRIMOINE IMMOBILIER

BILAN

au 31 mars 1996

ACTIF

Encaisse	1 417 311 \$
Débiteurs	328 376
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec	572 675
Frais payés d'avance	123 830
Immobilisations *	7 020 755
	<u>9 462 947 \$</u>

PASSIF

Créditeurs et frais courus	207 366 \$
Intérêts courus sur dette à long terme	403 436
Avance de SODEC	65 866
	<u>676 668</u>
Dette à long terme (note 12)	8 493 400
	<u>9 170 068</u>
SOLDE DU FONDS	292 879
	<u>9 462 947 \$</u>

* Composées comme suit :

	Coût	Amortissement cumulé	Net
Restaurations	1 352 831 \$	— \$	1 352 831 \$
Réparations majeures	683 981	180 613	503 368
Mobilier de bureau	21 457	12 735	8 722
Équipement	5 899	5 692	207
Matériel informatique	36 551	27 683	8 868
Améliorations locatives	10 530	7 662	2 868
Œuvres d'art	229	—	229
Restaurations en cours	5 143 662	—	5 143 662
	<u>7 255 140 \$</u>	<u>234 385 \$</u>	<u>7 020 755 \$</u>

6 - PROVISION POUR PERTES

Solde au début	4 269 626 \$
Radiations de l'exercice :	
Prêts • accordés par la Société	323 470
Provision de l'exercice :	
Prêts • accordés par la Société	143 639
• résultant de l'exécution de garanties d'emprunt	780 031
Garanties d'emprunt	(64 753)
	858 917
Solde à la fin	4 805 073 \$

La provision pour pertes se subdivise comme suit :

Prêts • accordés par la Société	3 224 042 \$
• résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	1 016 016
	4 240 058
Garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	565 015
	4 805 073 \$

7 - FRAIS D'ADMINISTRATION - SODEC

Traitements et avantages sociaux	3 640 563 \$
Honoraires professionnels	234 618
Voyages, représentation et congrès	69 195
Commissions et comités	56 225
Loyers	363 157
Taxes et assurances	82 156
Entretien et réparations	41 014
Papeterie et frais de bureau	123 961
Publicité et promotion	77 271
Publications	27 778
Frais de communication	44 142
Amortissement des immobilisations	106 871
Autres frais	38 053
	4 905 004 \$

8 - PRÊTS

	Montant	Provision pour pertes (note 6)	Montant net
Prêts	16 770 408 \$	1 244 483 \$	15 525 925 \$
Prêts en défaut	3 187 870	1 979 559	1 208 311
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunts relatives au financement des entreprises	1 192 392	1 016 016	176 376
	21 150 670 \$	4 240 058 \$	16 910 612 \$

9 - SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir se détaillent comme suit :

Engagements pour les programmes d'aide financière *	1 332 505 \$
Fonds du patrimoine immobilier :	
Intérêts non capitalisés au coût des immobilisations	169 238
Intérêts sur dette à long terme	403 436
	1 905 179 \$

* En vertu d'une convention avec le ministre de la Culture et des Communications, la Société peut, au cours d'un exercice financier, prendre des engagements pour les programmes d'aide financière de l'exercice subséquent jusqu'à concurrence d'une somme de 2,8 M \$.

10 - IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Net
Restaurations	1 352 831 \$	— \$	1 352 831 \$
Réparations majeures	683 981	180 613	503 368
Mobilier de bureau	209 618	152 055	57 563
Équipement	101 010	85 955	15 055
Matériel informatique	646 764	400 088	246 676
Améliorations locatives	49 522	37 033	12 489
Œuvres d'art	41 199	—	41 199
Restaurations en cours	5 143 662	—	5 143 662
	8 228 587 \$	855 744 \$	7 372 843 \$

11 - SUBVENTIONS REPORTÉES

Programmes d'aide financière	418 361 \$
Financement intérimaire des crédits d'impôt	101 228
	<hr/>
	519 589 \$

12 - DETTE À LONG TERME

Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 9,5%, remboursable par versements annuels de 339 736 \$ jusqu'au 1 ^{er} avril 2004 et par un versement de 5 435 776 \$ le 1 ^{er} avril 2005	8 493 400 \$
---	--------------

Les montants annuels des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices sont de 339 736 \$.

Le paiement du capital et des intérêts est garanti par le gouvernement du Québec.

13 - RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice, s'élèvent à 185 431 \$. Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

14 - ENGAGEMENTS

- Le solde des engagements pour prêts non encore déboursés au 31 mars 1996 s'élève à 6,4 M\$.
- La Société s'est engagée en vertu d'un bail échéant le 31 août 1998 pour ses locaux administratifs. Ce bail comporte une option de renouvellement pour la période du 1er septembre 1998 au 31 août 2003.

La dépense de loyers de l'exercice terminé le 31 mars 1996 concernant ces locaux administratifs s'élève à 363 157 \$. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

1997	394 254 \$
1998	393 141
1999	163 654
	<hr/>
	951 049 \$

15 - ÉVENTUALITÉS

- La Société garantit le remboursement d'emprunts ou de dettes contractés par des entreprises auprès d'institutions financières dans le cadre du financement des entreprises et du programme de financement intérimaire des crédits d'impôt. Les montants maximaux de ces garanties se répartissent comme suit :

Financement des entreprises *	13 988 804 \$
Financement intérimaire des crédits d'impôt remboursables à la production cinématographique et télévisuelle québécoise **	28 363 302

* La provision pour pertes relative à ces garanties est présentée à la note 6 des états financiers.

** Les pertes éventuelles relatives aux garanties accordées en vertu de ce programme et estimées à 343 196 \$ seront remboursées par le gouvernement du Québec.

- Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par ou contre la Société sont actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière et sur les résultats de ses opérations.

Tableau 1 12
Répartition de l'ensemble des interventions
financières selon la nature des activités et selon
les domaines, 1995-1996

FINANCEMENT DES ENTREPRISES

Tableau 2 13
Financement des entreprises
Répartition des autorisations selon les domaines,
1995-1996

Tableau 3 14
Financement des entreprises
Répartition des autorisations selon l'outil financier,
1995-1996

Tableau 4 14
Financement des entreprises
Répartition des autorisations selon la catégorie
financière, 1995-1996

Tableau 5 14
Mesure fiscale de crédit d'impôt et financement
intérimaire, cinéma et production télévisuelle,
1995-1996

**PROGRAMMES D'AIDE AU CINÉMA
ET À LA PRODUCTION TÉLÉVISUELLE**

Tableau 6 16
Programmes d'aide au cinéma
et à la production télévisuelle
Répartition des interventions financières
selon les programmes, 1995-1996

Tableau 7 16
Programme d'aide au développement,
cinéma et production télévisuelle
Répartition des investissements selon les formats
et les catégories de production, 1995-1996

Tableau 8 16
Programme d'aide à la production,
cinéma et production télévisuelle
Répartition des investissements selon les formats
et les catégories de production, 1995-1996

Tableau 9 17
Programme d'aide à la diffusion,
cinéma et production télévisuelle
Répartition des subventions selon les volets
du programme, 1995-1996

Tableau 10 17
Programme d'aide à la promotion et aux projets
spéciaux, cinéma et production télévisuelle
Répartition des subventions selon les volets
du programme, 1995-1996

Tableau 11 17
Programme d'aide aux jeunes créateurs,
cinéma et production télévisuelle
Répartition des interventions financières selon les
formats, les étapes et la nature des projets, 1995-1996

**PROGRAMMES D'AIDE
AUX ENTREPRISES CULTURELLES**

- DISQUE ET SPECTACLE DE VARIÉTÉS
- LIVRE ET ÉDITION SPÉCIALISÉE
- MÉTIERS D'ART
- MULTIMÉDIA

Tableau 12 18
Programmes d'aide aux entreprises culturelles
Domaines du disque et du spectacle de variétés,
du livre et de l'édition spécialisée, des métiers d'art
et du multimédia
Répartition des interventions financières selon les
programmes et les domaines, 1995-1996

Tableau 13 20
Programme d'aide à l'industrie du disque de chanson
et de musique spécialisée et du spectacle de variétés
Répartition des subventions selon les volets
du programme, 1995-1996

Tableau 14 20
Programme d'aide à la promotion et à la circulation
de la chanson québécoise
Répartition des subventions, 1995-1996

Tableau 15 22
Programme d'aide à l'industrie du livre
et de l'édition spécialisée
Répartition des subventions selon les volets
du programme, 1995-1996

Tableau 16 22
Programme d'aide aux associations nationales
Répartition des subventions selon les domaines,
1995-1996

Tableau 17 22
Programme d'aide aux événements majeurs
Répartition des subventions selon les domaines,
1995-1996

**PROGRAMMES D'AIDE DESTINÉS À
L'EXPORTATION ET AU RAYONNEMENT CULTUREL**

Tableau 18 24
Programmes de soutien destinés à l'exportation
et au rayonnement culturel
Répartition des subventions selon les programmes
et les domaines, 1995-1996

LES BUREAUX DE
LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT
DES ENTREPRISES CULTURELLES

Montréal

1755, boul. René-Lévesque Est

Bureau 200

Montréal (Québec) H2K 4P6

Téléphone: (514) 873-7768

Télécopieur: (514) 873-4388

Service 800: 1-800-363-0401

Québec

36 1/2, rue Saint-Pierre

Québec (Québec) G1K 3Z6

Téléphone: (418) 643-2581

Télécopieur: (418) 643-8918

Cette publication a été produite
par la Société de développement
des entreprises culturelles (SODEC).

Conception graphique et mise en page:

Isabelle Toussaint

Impression:

Les Impressions Au Point

Dépôt légal 1996

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-5550-30766-6

SODEC

SOCIÉTÉ DE
DÉVELOPPEMENT
DES ENTREPRISES
CULTURELLES